

Conditions Générales

En réservant la maison de vacances 'Anémone Sauvage', vous acceptez les conditions de location suivantes

Réservation

Vous pouvez réserver en ligne ou par téléphone. Les deux modes de réservation sont contraignants. Lorsqu'une réservation est effectuée, les conditions générales entrent en vigueur

Chaque commande de réservation est confirmée par le propriétaire au moyen d'un e-mail de confirmation de réservation.

Dans les 14 jours suivant la réception de la confirmation de la réservation, un acompte de 50% du prix de la location doit être versé. Le solde + la caution doivent être payés au plus tard 4 semaines avant le début de la période de location. Pour les réservations effectuées dans les 4 semaines précédant le début de la période de location, le montant total + la caution doivent être payés.

Toute réservation n'est définitive qu'après le paiement de l'acompte.

Si le solde ainsi que l'acompte ne sont pas payés à temps, la période de réservation redeviendra vacante et la réservation sera annulée. Par conséquent, la caution n'est pas remboursée mais acquise à titre de compensation pour la perte de revenu et la réservation manquée.

Politique d'annulation

Une politique d'annulation simple est appliquée :

Les réservations annulées au moins 45 jours avant la date d'arrivée seront entièrement remboursées

Les réservations annulées 44 jours ou moins avant la date d'arrivée ne seront pas remboursées

Si vous souhaitez rester pour une période plus courte, aucun remboursement partiel du loyer n'est possible.

Cette politique s'applique également aux annulations liées à COVID.

Si les circonstances obligent le propriétaire à annuler la location de la maison de vacances, le locataire en sera immédiatement informé. Le propriétaire remboursera immédiatement le montant déjà payé.

Il est conseillé de souscrire une assurance annulation en temps utile. Le fait que cette assurance soit souscrite ou non n'affecte pas notre politique d'annulation.

Responsabilité civile

Le logement de vacances loué doit être occupé par le locataire, son co-locataire ou ses visiteurs avec le soin et la diligence requis. Ceci également en tentant compte de la tranquillité de l'environnement.

Le locataire est responsable de tout dommage causé par lui-même, les autres locataires et/ou les visiteurs. Même si ceux-ci sont découverts après son départ. Lorsque les dommages sont découverts après le départ du locataire, ce dernier devra accepter le jugement du propriétaire.

Le règlement intérieur de la maison de vacances fait partie intégrante du contrat de location et doit donc être strictement respecté.

Il est interdit de fumer dans la maison de vacances. Il y a des détecteurs de fumée et un extincteur dans la cuisine. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.

Le locataire est tenu d'assurer sa responsabilité pour les dommages causés au logement de vacances loué et sa responsabilité envers les tiers. Toute exemption de cette assurance ou tout dommage non garanti sera à la charge de locataire et sera récupéré.

Le propriétaire n'est pas responsable des éventuelles pertes, vols, dommages ou blessures de toute nature causés aux locataires de la maison de vacances, de son mobilier ou du jardin.

Les prix et les coûts indiqués dans la confirmation de réservation sont applicables.

Le propriétaire n'est pas responsable des dommages causés par les catastrophes naturelles, les catastrophes nucléaires, les attentats, les grèves, les actes de violence et la collision avec un avion ou ses pièces.

Il peut y avoir des travaux dans les environs de la maison de vacances. Nous pensons par exemple aux travaux routiers ou aux activités agricoles. Nous ne sommes pas responsables des nuisances olfactives ou sonores.

Le propriétaire n'est pas toujours présent sur place. Dans l'e-mail de confirmation de votre réservation, vous recevrez le numéro de téléphone du propriétaire et/ou du concierge, le cas échéant. Si nécessaire, vous pouvez appeler ces numéros.

Tous les accords de réservation et les arrangements ultérieurs sont régis par le droit français. Tous les litiges relatifs à cet accord seront réglés par le tribunal compétent de France

Nombre maximal de personnes

Le nombre maximum de personnes autorisées à séjourner dans la maison de vacances est de deux. Si ce nombre est dépassé, le contrat de location est considéré comme nul et non avenue et l'accès à la maison de vacances est refusé sans droit à un remboursement du loyer.

Un enfant de moins d'un an n'est pas compté comme une personne à part entière dans ce cas, mais doit être signalé à l'avance.

Si le nombre de personnes autorisées est dépassé, on n'est plus en conformité avec le règlement de sécurité incendie et l'assurance incendie.

Fin de séjour et nettoyage final

La maison de vacances louée doit toujours être laissée en ordre après votre séjours.

Cela comprend :

- Mettre de l'ordre dans la maison
- Remettre chaque chose à sa place
- La vidange et l'élimination des poubelles, y compris le verre
- Ranger le comptoir de la cuisine et mettre la vaisselle propre dans le placard

- Les coussins de jardin et le parasol peuvent être rangés dans la pièce prévue à cet effet à l'intérieur.
- Fermez les fenêtres et les portes

Les frais de nettoyage final standard sont 60 EURO (y compris un lit fait). Si la maison et/ou le jardin se trouvent dans un état qui ne répond pas aux exigences de nettoyage supplémentaires et ce pour 20 euros/heure

Avant le départ, la clé doit être placées dans l'armoire à clés fournie et la combinaison de chiffres doit être réglée sur n'importe quelle position.

Arrivée et départ

Veillez respecter strictement les heures d'arrivée et de départ. Nous aimons vous offrir une maison de vacances bien nettoyée et avons donc besoin du temps nécessaire entre le départ des clients précédents et l'arrivée des nouveaux.

Heure d'arrivée : la maison de vacances sera à votre disposition à partir de 16 heures le jour de votre arrivée.

Heure de départ : veuillez quitter la maison de vacances au plus tard à 10 heures.

Les heures d'arrivée et de départ sont toujours indiquées sur la confirmation de réservation.

Garantie

La garantie de l'euro 250 sert à compenser les éventuels accidents ou dommages.

Les plaintes concernant le logement et les dommages existants seront acceptées jusqu'à 4 heures après l'arrivée. Ceux-ci doivent être signalés au propriétaire par téléphone.

L'inspection de la propriété a lieu pendant le nettoyage final. C'est alors que l'on peut établir le dommage, la perte ou la casse.

Si tout a été laissé en bon état et qu'aucun dommage ou casse n'a été constaté, la caution sera transférée par le propriétaire au plus tard dans la semaine suivant le séjour.

S'il y a des dommages et qu'ils dépassent le montant de la caution, le locataire est tenu d'effectuer un paiement supplémentaire dans la semaine suivant sa notification.

Un conflit concernant les dommages éventuels est un conflit entre le propriétaire et le locataire. Le propriétaire décide du dépôt de garantie.

Il est préférable de signaler spontanément les dommages et/ou les accidents au propriétaire.

Si vous cessez quelque chose, il est conseillé de garder ces morceaux de côté. De cette façon, le responsable de la maintenance ou le propriétaire peut immédiatement identifier les pièces concernées et éviter les discussions et les malentendus. En communiquant l'un avec l'autre de manière correcte, on peut parvenir à une solution acceptable pour les deux parties.

